

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS****ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE**

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **15 avril 2010**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mourad Guellaty et Noureddine Hajji (AMC).

**Bilan**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2009**  
**(Unité : en 1 000 DT)**

	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<b><u>ACTIF</u></b>			
1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	6 136	5 912
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	182 554	174 791
3- Créances sur la clientèle	4.3	25 141	46 539
4- Portefeuille-titres commercial		0	3 165
5- Portefeuille d'investissement	4.4	51	51
6- Valeurs immobilisées	4.5	1 968	2 161
7- Autres actifs	4.6	9 179	8 266
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>225 029</b>	<b>240 884</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
1 - Banque centrale et Centre de chèques postaux		0	0
2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.7	17 030	32 135
3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.8	171 999	166 516
4 - Emprunts et ressources spéciales	4.9	73	336
5 - Autres passifs	4.10	10 378	24 731
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>199 481</b>	<b>223 718</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
1 - Capital		50 000	40 000
2 – Réserves		277	277
3 - Résultats reportés		(23 110)	(24 440)
4 - Résultat de l'exercice		(1 618)	1 330
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4.11</b>	<b>25 548</b>	<b>17 166</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>225 029</b>	<b>240 884</b>

**Etat des engagements hors bilan**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2009**  
**(Unité : en 1 000 DT))**

	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		2 897	2 931
HB 2 - Crédits documentaires		4 055	7 841
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>6 952</b>	<b>10 773</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.12	1 309	1 239
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>1 309</b>	<b>1 239</b>
<b><u>ENGAGEMENTS REÇUS</u></b>			
HB 7 - Garanties reçues	4.13	21 909	50 052
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>21 909</b>	<b>50 052</b>

**Etat de résultat**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2009**  
**(Unité : en 1 000 DT)**

	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	4.14	4 558	8 576
PR 2 - Commissions (en produits)		1 564	1 876
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		484	527
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>6 606</b>	<b>10 978</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.15	(2 162)	(5 052)
CH 2 - Commissions encourues		(64)	(269)
CH3 - Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	0
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(2 226)</b>	<b>(5 321)</b>
<b><u>PRODUIT NET BANCAIRE</u></b>			
		<b>4 380</b>	<b>5 657</b>
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.16	78	1 269
PR 7 - Autres produits d'exploitation		43	45
CH 6 - Frais de personnel		(3 140)	(3 307)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.17	(2 456)	(2 567)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(569)	(548)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 664)</b>	<b>548</b>
PR8\CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.18	52	788
CH 11- Impôts sur les sociétés	4.19	(6)	(7)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>(1 618)</b>	<b>1 330</b>
<b><u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u></b>			
		<b>(1 618)</b>	<b>1 330</b>
Résulta net de l'exercice		(1 618)	1 330
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>(1 618)</b>	<b>1 330</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>	<b>4.23</b>	<b>(0,360)</b>	<b>0,332</b>

**Etat de flux de trésorerie**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2009**  
**(Unité : en 1 000 DT)**

<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>	<b>Note</b>	<b>Exercice 2009</b>	<b>Exercice 2008</b>
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		6 825	10 980
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(2 469)	(5 166)
Dépôts \ Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		6 249	3 750
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		21 356	10 246
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		5 726	38 736
Acquisitions \ cessions des titres de placement		3 006	32
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(3 944)	(3 016)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(17 313)	(21 728)
Impôts sur les sociétés payés		(7)	(9)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>19 430</b>	<b>33 826</b>
 <b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Acquisitions des titres d'investissement		0	(31)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		193	(1 135)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>193</b>	<b>(1 165)</b>
 <b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emission d'actions		10 000	0
Augmentation \ diminution des ressources spéciales		(263)	(489)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>9 737</b>	<b>(489)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		0	(1)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		29 360	32 172
Liquidités et équivalents en début d'exercice		142 299	101 128
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	<b>4.20</b>	<b>171 658</b>	<b>142 299</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009**

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

### **2. EXERCICE COMPTABLE**

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

### **3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents**

##### ***Comptabilisation des engagements hors bilan***

Les lettres de crédit et de garantie sont portées en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

##### ***Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle***

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

##### ***Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle***

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009 pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

##### ***Provisions sur engagements***

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ <b>A</b> : Actifs courants	0 %
▪ <b>B1</b> : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ <b>B2</b> : Actifs incertains	20 %
▪ <b>B3</b> : Actifs préoccupants	50 %
▪ <b>B4</b> : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

### 3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

### 3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

### 3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	33%
Logiciels informatiques	20%, 33% et 50%
Agencement, Aménagement et Installations	10%

## 4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

### Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2009 un total de **6 136** KDT et se décompose comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Caisse	1 596	1 383
BCT	4 539	4 529
<b><u>Total</u></b>	<b><u>6 136</u></b>	<b><u>5 912</u></b>

**Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Au 31 décembre 2009, le total de cette rubrique a atteint **182 554** KDT, et se répartit entre les postes suivants :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Dépôts à vue	18 891	79 301
Placements	163 386	89 135
Créances rattachées	276	85
Créances sur les Etablissements Financiers	1	6 250
Créances rattachées	0	19
<b><u>Total</u></b>	<b><u>182 554</u></b>	<b><u>174 791</u></b>

**Note 4.3 – Créances sur la clientèle****4.3.1 - Ventilation par nature d'engagement**

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2009 un solde de **25 141** KDT se répartissant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Comptes courants débiteurs	10 185	12 659
Autres concours à la clientèle (1)	31 676	58 109
Créances rattachées	54	99
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>41 915</u></b>	<b><u>70 867</u></b>
Provisions	(11 082)	(17 426)
Agios réservés	(5 685)	(6 891)
Produits perçus d'avance	(7)	(11)
<b><u>Total Net</u></b>	<b><u>25 141</u></b>	<b><u>46 539</u></b>

(1) Le poste autres concours à la clientèle correspond aux :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Escompte effets	5 353	5 530
Autres crédits à court terme	19 186	30 396
Crédits à moyen et long terme sur ressources ordinaires	7 137	22 157
Crédits à moyen et long terme sur ressources spéciales	0	25
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>31 676</u></b>	<b><u>58 109</u></b>

**4.3.2 – Provisions**

Comme indiqué dans le paragraphe 3.1, les provisions sur créances douteuses sont calculées en considération de la classification du risque des clients et des garanties y afférentes.

**4.3.3 - Ventilation par classe de risque (en montants bruts)**

<b>Nature de l'engagement</b>	<b>Actifs Classes 0 &amp; 1</b>		<b>Actifs Classés 2, 3 &amp; 4</b>		<b>Total</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
• Créances sur la clientèle	19 922	41 149	21 993	29 718	<b>41 915</b>	<b>70 867</b>
• Engagements hors bilan (les engagements de	6 905	10 728	47	44	<b>6 952</b>	<b>10 773</b>

financements sont  
présentés au 4.12)

**Total**    **26 827**    **51 876**    **22 040**    **29 762**    **48 867**    **81 639**

La ventilation des engagements selon leurs durées résiduelles est présentée dans la note 4.19.

#### 4.3.4 – Radiation et Abandon de créances

Durant l'exercice 2009, la banque a procédé à la radiation et l'abandon des créances détaillées dans le tableau ci-dessous :

##### Abandon de créances (Montants en KDT)

ID	Client	Eng Brut	Prov	AGR	Récup Cash	Abandon Principal	Abandon Intérêts	Total
52	SOTRIBAT	1 212	-692	-520	350	342	520	862
1067	ADEL KHENFIR	17	-9	-8	0	9	8	17
1195	RADHOUANE MAKNI	10	-6	-4	0	6	4	10
2559	NOUREDDINE CHARAAD	3	-1	-2	0	1	2	3
409	IMPRIMEDIA	2	0	-12	0	0	2	2
4129	RAMLI WATCHES	2	-2	-1	0	2	1	2
549	LASSAAD MNIF	1	0	-1	0	2	1	2
5369	ABDELLATIF DERBALA	1	-1	0	0	1	0	1
<b>Total Abandon</b>		<b>1 248</b>	<b>-711</b>	<b>-548</b>	<b>350</b>	<b>363</b>	<b>538</b>	<b>899</b>

##### Radiation de créances

ID	Client	Eng Brut	Prov	AGR	Récup Cash	Radiation Principal	Radiation Intérêts	Total
165	HELA BATAM	2 907	-2 727	-180	2	2 725	180	2 905
223	MEDIA STORE	1 470	-994	-476	5	989	473	1 463
224	MEDIA SALE	1 316	-872	-445	0	872	445	1 316
232	LA CENTRALE DE DISTRIBUTI	705	-437	-268	0	437	268	705
1200	B.H.L DISTRIBUTION	275	-190	-85	0	193	83	276
231	GRANDS MAGASINS SPECIALIS	224	-155	-69	0	155	70	224
818	PHOTO MEDIA DISTRIBUTION	154	-91	-62	0	91	63	154
626	UNIVERSAL BUSINESS PARTNE	125	-61	-64	0	61	64	126
1438	SOCIETE ARABE D'ISOLATION	55	-34	-21	0	34	21	55
<b>Total Radiation</b>		<b>7 232</b>	<b>-5 560</b>	<b>-1 670</b>	<b>7</b>	<b>5 555</b>	<b>1 668</b>	<b>7 224</b>

**Total Général**                    **8 480**    **-6 271**    **-2 218**    **357**    **5 918**    **2 206**    **8 124**

##### Note 4.4 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2009 un total de 51 KDT et représente des souscriptions d'ABC Tunisie dans le capital de la Société Tunisienne de Garantie pour 20 KDT et dans le capital de la SIBTEL pour 31 KDT.



**Note 4.5 – Valeurs immobilisées**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2009, **1 968** KDT dont le détail se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>V.Brute au 31-12-2008</b>	<b>Acquis./ Cession</b>	<b>V.Brute au 31-12-2009</b>	<b>Amort. 2008</b>	<b>Dotations 2009</b>	<b>Amort. 2009</b>	<b>V.Netto au 31- 12-2009</b>
Agencements, Aménagements Installations	813	226	1 039	(557)	(94)	(651)	388
Immeubles	298	-	298	-	(2)	(2)	296
Matériel de Transport	154	(36)	118	(41)	(3)	(44)	74
Matériel Informatique	691	126	817	(421)	(70)	(491)	326
Mobilier et Matériel de Bureau	664	32	697	(611)	(58)	(669)	56
Logiciels Informatiques	3 033	-	3 033	(1 863)	(316)	(2 179)	854
<b><u>Total</u></b>	<b><u>5 655</u></b>	<b><u>347</u></b>	<b><u>6 002</u></b>	<b><u>(3 493)</u></b>	<b><u>541</u></b>	<b><u>(4 034)</u></b>	<b><u>1 968</u></b>

**Note 4.6 – Autres actifs**

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2009 un solde de 9 179 KDT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Charges payées d'avance	66	66
Acomptes provisionnels	0	0
Crédits au personnel	1 352	1 195
Autres	7 761	7 005
<b><u>Total</u></b>	<b><u>9 179</u></b>	<b><u>8 266</u></b>

**Note 4.7 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Ce poste totalise au 31 décembre 2009 un solde de 17 030 KDT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Dépôts des étab. Bancaires*	15 548	31 334
Dépôts des étab. financiers	1 482	800
<b><u>Total</u></b>	<b><u>17 030</u></b>	<b><u>32 135</u></b>

\* Ce solde correspond essentiellement aux dépôts d'ABC Tunis.

**Note 4.8 - Dépôts et avoirs de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2009 à 171 999 KDT et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Dépôts à vue	131 364	98 661
Dépôts d'épargne	3 357	3 461

Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	37 160	64 032
Dettes rattachées	135	390
Intérêts payés d'avance	(17)	(28)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>171 999</u></b>	<b><u>166 516</u></b>

**Note 4.9 – Ressources spéciales**

Les ressources spéciales totalisent au 31 décembre 2009 un solde de 72 KDT dont 3 KDT relatifs à des dettes rattachées et correspondent en totalité à des financements sur une ligne italienne (ITL 63 milliards).

**Note 4.10 – Autres passifs**

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2009, **10 378** KDT et s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Congés payés et primes au personnel	813	772
Provisions pour risques et charges	975	647
Dettes sociales	183	171
Etat, impôt et taxes	312	919
Comptes suspens de compensation	4 819	13 060
Autres	3 276	9 163
<b><u>Total</u></b>	<b><u>10 378</u></b>	<b><u>24 732</u></b>

**Note 4.11 – Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2009, le capital social s'élevait à 50 000 KDT composé de 5 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2009, s'élève au 31 décembre 2009 à 25 548 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Capital</b>	<b>Réserves</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>Total</b>
Solde au 31-12-08	40 000	277	(24 441)	1 330	<b>17 166</b>
Affectation du résultat 2008			1 330	(1330)	<b>0</b>
Augmentation du capital	10 000				<b>10 000</b>
Distribution de bénéfices					<b>0</b>
Résultat au 31-12-09				(1 618)	<b>(1 618)</b>
Solde au 31-12-09	<b><u>50 000</u></b>	<b><u>277</u></b>	<b><u>(23 110)</u></b>	<b><u>(1 618)</u></b>	<b><u>25 548</u></b>

**Note 4.12 – Engagements de financement en faveur de la clientèle :**

Le poste « Engagements de Financement En Faveur de la Clientèle » totalise au 31 décembre 2009, 1 309 KDT et s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	1 309	1 239
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 309</u></b>	<b><u>1 239</u></b>

**Note 4.13 – Garanties reçues**

Le poste « Garanties reçues » totalise au 31 décembre 2009, KDT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Garanties reçues des banques installées à l'étranger	0	0
Garanties reçues des banques installées en Tunisie (ABC Tunis)	12 723	36 722
Garanties reçues de l'Etat	0	0
Garanties reçues de la clientèle (*)	9 186	13 331
<b><u>Total</u></b>	<b><u>21 909</u></b>	<b><u>50 052</u></b>

(\*)Les garanties reçues de la Clientèle concernent uniquement les garanties financières.

**Note 4.14 - Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 décembre 2009 à **4 558** KDT contre **8 576** KDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	2 015	5 562
Intérêts sur créances sur la clientèle	2 525	3 001
Revenus assimilés	17	13
<b><u>Total</u></b>	<b><u>4 558</u></b>	<b><u>8 576</u></b>

**Note 4.15 - Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2009 à 2 162 KDT contre 5 052 KDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	430	945
Intérêts sur dépôts de la clientèle	1 732	4 107
<b><u>Total</u></b>	<b><u>2 162</u></b>	<b><u>5 052</u></b>

**Note 4.16 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Les Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif totalisent au 31 décembre 2009 un solde de 78 KDT.

**Note 4.17 – Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 décembre 2009 un total de 2 456 KDT contre 2 567 KDT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Impôts et taxes	94	181
Transports et déplacements	67	102
Frais divers d'exploitation	2 295	2 284
<b><u>Total</u></b>	<b><u>2 456</u></b>	<b><u>2 567</u></b>

**Note 4.18 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires**

Les autres éléments ordinaires totalisent au 31 décembre 2009 un solde de 52 KDT.

**Note 4.19 - Impôt sur les sociétés**

La banque est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % sur la base du bénéfice imposable. Le résultat imposable au titre de l'exercice 2009 s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant impôt	(1 618)
- Charges non déductibles (réintégrations)	5 844
- Produits non imposables (déductions)	(4 226)
- Résultat fiscal	0
<b><u>Taux d'impôt</u></b>	<b><u>35 %</u></b>
- Impôt théorique	
- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)	6

**Note 4.20 – Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2009, 171 658 KDT détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	6 136	5 912
Créances sur les Etablissements Bancaires (4.2)	182 553	168 521
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et financiers (4.7)	(17 030)	(32 135)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>171 659</u></b>	<b><u>142 299</u></b>

**AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS****Note 4.21 – Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle**

	<b>Inf. à 3 mois</b>	<b>3 mois à 6 mois</b>	<b>6 mois à 1 an</b>	<b>1 an à 5 ans</b>	<b>Sup. à 5 ans</b>	<b>Durée indéterminée</b>	<b>Total</b>
<b>ACTIFS</b>							
• Caisse et avoirs auprès de la BCT, TGT et CCP	6 136	0	0	0	0	0	<b>6 136</b>
• Créances sur les établissements bancaires et financiers	181 766	788	0	0	0	0	<b>182 554</b>
• Créances sur la clientèle	5 178	114	117	19 133	600	0	<b>25 142</b>
• Portefeuille-titres commercial	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
• Portefeuille d'investissement	0	0	0	0	0	51	<b>51</b>
• Valeurs immobilisées	0	0	0	0	0	1 968	<b>1 968</b>
• Autres actifs	0	0	0	0	0	9 179	<b>9 179</b>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>193 080</u></b>	<b><u>902</u></b>	<b><u>117</u></b>	<b><u>19 133</u></b>	<b><u>600</u></b>	<b><u>11 198</u></b>	<b><u>225 028</u></b>
<b>PASSIFS</b>							
• BCT et CCP							
• Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	17 030	0	0	0	0	0	<b>32 135</b>
• Dépôts et avoirs de la clientèle	157 963	7 276	3 343	3 417	0	0	<b>171 999</b>

• Ressources spéciales	0	0	0	73	0	0	<b>73</b>
• Autres passifs	0	0	0	0	0	10 378	<b>10 378</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	0	0	0	0	0	25 548	<b>25 548</b>
<b>Tota</b>	<b><u>174 993</u></b>	<b><u>7 276</u></b>	<b><u>3 343</u></b>	<b><u>3 490</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>35 926</u></b>	<b><u>225 028</u></b>
<b>Position nette</b>	<b><u>18 087</u></b>	<b><u>(6 374)</u></b>	<b><u>(3 226)</u></b>	<b><u>15 643</u></b>	<b><u>600</u></b>	<b><u>(24 728)</u></b>	<b><u>0</u></b>

#### Note 4.22 – Transactions avec les parties liées

Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC-Tunis portant sur la sous-location du siège social y compris le parking. Le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2009 s'élève à 196 KDT HT.

Conformément à nouvelle convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition des ces charges, les taux relatifs à 2009, sont comme suit:

-62% contre 63% et 64% en 2008 respectivement pour les frais du personnel et les autres frais en ce qui concerne ABC Tunisie.

-38% contre 37% et 36% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais en ce qui concerne ABC Tunis.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie a atteint au 31 décembre 2009, 1 177 KDT HT. En contre partie la banque a refacturé de sa part un total 1 624 KT HT au titre de la même période.

Durant 2009, ABC Tunisie a reçu 204 KTD comme rémunération de ses dépôts auprès d'ABC Tunis et a payé 314 KTD en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.

Durant 2009, ABC Tunisie a reçu 712 KTD comme rémunération de ses placements auprès de ABC Tunis.

Durant 2009, ABC Tunisie a reçu trois garanties reçues auprès de ABC Tunis pour un total de TND 12 723 KTD à savoir TND 6 440 KTD, TND 5 600 KTD et 683 KDT en couverture des crédits accordés respectivement à ORASCOM, TUNISIE LEASING et TUNINVEST.

#### Note 4.23 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, se présentent comme suit :

	<b><u>31.12.2009</u></b>	<b><u>31.12.2008</u></b>
Résultat net (en DT)	(1 618 466)	1 329 908
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	(1 618 466)	1 329 908
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 500 000	4 000 000
Résultat par action (en DT)	<b>(0,360)</b>	<b>0,332</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

#### **Note 4.24 – Evénements postérieurs à la clôture**

Il est a signalé les faits juridiques suivants :

##### Affaire SOMATEX

Le client SOMATEX à intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC TUNIS et ABC TUNISIE totalisant la somme de 3.000.000 DT.

Il a intenté une action en référé réclamant le paiement immédiat de 50% de la somme demandée et la banque a obtenu gain de cause en première instance et en appel.

Par ailleurs, le client a intenté une affaire au fond pour le même objet et il n'a pas eu gain de cause en première instance. Il a donc interjeté appel et l'audience a été fixée pour le 24 mars 2010 puis reportée au 07 avril 2010.

##### Affaire CMCO

Le client CMCO à intenté une action au fond pour des transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie et réclame la somme de 4 500.000 USD, il a été débouté en première instance et a interjeté appel. L'audience a été fixée pour le 12 avril 2010.

##### Affaire BATAM

BATAM a obtenu un jugement en 1ère instance en sa faveur condamnant la Banque à payer la somme de TND 1.176.000 représentant la somme totale des traites remises à l'encaissement et qui n'ont pas été restituées à Batam ce qui présume que la Banque à bénéficié de leurs produit.

La banque a interjeté appel et a obtenu, en date du 02 décembre 2009, un jugement en sa faveur infirmant celui de première instance.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 19 Février 2010. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**ARAB BANKING CORPORATION -TUNISIE**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers - exercice clos le 31-12-2009**

**Messieurs les actionnaires de Arab Banking Corporation -Tunisie**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de Arab Banking Corporation - Tunisie (ABC Tunisie) arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de ABC Tunisie arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de ABC Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la banque est défenderesse dans trois procès l'opposant à trois de ses anciennes relations et se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs (Cf. note aux états financiers 4.24). L'issue finale de ces procès ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

**2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de ABC Tunisie à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

**Tunis, le 30 mars 2010**

**AMC Ernst & Young  
Noureddine HAJJI**

**Mourad GUELLATY**



**ARAB BANKING CORPORATION -TUNISIE**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Etats financiers - exercice clos le 31-12-2009**

**Messieurs les actionnaires de Arab Banking Corporation - Tunisie**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attacherait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées :**

Durant l'exercice 2009, ABC Tunisie a reçu de ABC Tunis Branch trois garanties pour 6 440 KDT, 5 600 KDT et 683 KDT, en couverture de trois crédits octroyés respectivement à ORASCOM, Tunisie Leasing et Tuninvest. Les accords portant sur les garanties en question ne prévoient pas de rémunération en faveur de ABC Tunis.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures:**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 dont voici les principaux volumes réalisés :

1. ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2008, portant sur la sous location du siège social en plus d'un parking de 86 places. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2009 est de 196 KDT (hors taxes).
2. ABC Tunisie et ABC Tunis Branch ont conclu une convention, de répartition des charges communes autorisée par le Conseil d'Administration du 18 avril 2008. Cette convention s'appuie sur le critère du temps de travail «Time Sheet» comme base de détermination des clés de répartition de ces charges.  
En conséquence, les charges communes aux deux banques ont été refacturées au titre de l'exercice 2009 dans les deux sens comme suit :
  - ABC Tunisie refacture 38% des charges communes à ABC Tunis;
  - ABC Tunis refacture 62% des charges communes à ABC Tunisie.

Le montant des charges supportées par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à 1 177 KDT (hors taxes). Pour la même période ABC Tunis a supporté 1 624 KDT (hors taxes).

**C- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :**

**C.1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Country Manager est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la société mère à Bahreïn. Cette rémunération est imputée sur ABC Tunisie et ABC Tunis Branch selon les clés de répartition déterminées par référence à la convention de répartition des charges communes entre ABC Tunisie et ABC Tunis Branch et approuvée par le Conseil d'Administration du 18 avril 2008.
- La rémunération du Directeur Général par intérim a été fixée par la Direction Générale de la société mère à Bahreïn et autorisée par décision du Conseil d'Administration du 15 février 2008.
- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration est fixée par décision du Conseil d'Administration du 05 novembre 2009.

**C.2-** Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, se présentent comme suit (en DT) :

	Country Manager		DG par intérim		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme	218 918	-	69 652	5 616	188 871	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>218 918</b>	<b>-</b>	<b>69 652</b>	<b>5 616</b>	<b>188 871</b>	<b>-</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'Administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 30 mars 2010

**AMC Ernst & Young**  
Noureddine HAJJI

**Mourad GUELLATY**